

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-53-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

OBJET :

**Avenant à la convention
relative à la participation
de l'EPTB Seine Grands
Lacs au festival
international de la photo
animalière et de nature**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

François-Marie DIDIER,

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 18

Représentés
par mandat 5

Absents 8

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le Festival de la photo animalière et de nature (AFPAN « l'Or Vert ») organise chaque année, depuis 1996, un festival international au mois de novembre à Montier-en-Der (Haute-Marne), à proximité du Lac de Der.

Cette manifestation d'envergure régionale et de notoriété internationale attire chaque année un nombre croissant de visiteurs. L'édition 2022 qui se déroulait sur 4 jours, a totalisé plus de 45 000 visiteurs.

Partenaire du festival depuis 2001, Seine Grands Lacs a la volonté, outre ses missions historiques, de renforcer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau et l'environnement autour de ses lacs tout en développant sa visibilité et son ancrage sur les territoires. C'est dans ce cadre que l'EPTB a ouvert en novembre 2019, l'église de Champaubert pour en faire un nouveau site d'exposition du Festival.

Forts du succès de cette expérience, l'AFPAN et l'EPTB ont signé le 25 mars 2021 une convention de partenariat portant sur une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2024, qui fait l'objet du présent avenant et qui lui est annexée.

Face aux enjeux du changement climatique, l'AFPAN a décidé pour l'édition 2023 du Festival et les suivantes, de développer des actions de sensibilisation à la biodiversité, via des conférences et des expositions en lien notamment avec la zone RAMSAR des Étangs de la Champagne humide que Seine Grands Lacs co-anime avec le Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient.

Pour accompagner l'association dans cette nouvelle démarche, Seine Grands Lacs souhaite augmenter de 5 000 € la subvention annuelle qu'il lui verse, passant ainsi pour l'année 2023 de 25 000 à 30 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU la convention de partenariat triennale relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au festival international de la photo animalière et de nature ;

VU la délibération n° 2021-11/BS en date du 25 mars 2021, approuvant la convention de partenariat triennale relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au festival international de la photo animalière et de nature ;

VU le projet, ci-annexé, d'avenant à la convention de partenariat triennale relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au festival international de la photo animalière et de nature ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT le développement, dans le cadre de l'édition 2023 du Festival et les suivantes, d'actions de sensibilisation à la biodiversité, via des conférences et des expositions en lien notamment avec la zone RAMSAR des Étangs de la Champagne humide que Seine Grands Lacs co-anime avec le Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** l'avenant à la convention relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au festival international de la photo animalière et de nature.

Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : La dépense correspondante de 30 000 euros pour l'année 2023, sera imputée au budget Fonctionnement du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr